

**Certificat****MENUISERIES PVC**

Décision d'admission n° 2442-192-43 du 03 juillet 2003

Décision de reconduction n° 2869-192-43 du 06 septembre 2006

Cette décision annule et remplace la décision n° 2706-192-43 du 28 juin 2005

La Société **CREAL**  
ZI 1<sup>ÈRE</sup> AVENUE - 13<sup>ÈME</sup> RUE - BP339  
FR-06514 CARROS CEDEX

Usine de **FR-69400 LIMAS**

est autorisée à apposer les marques NF, CSTBat et ACOTHERM en application des règles générales des marques NF, CSTBat, des règles de certification NF220 / RT26 et du règlement ACOTHERM. Cette décision atteste que les produits ci-après sont certifiés, après évaluation conformément à ces référentiels. La gamme des produits figure en annexe.

**FENÊTRES ET PORTES-FENÊTRES À LA FRANÇAISE ET OSCILLO-BATTANTES****OLYMPE**

Par mandatement d'AFAQ AFNOR Certification et pour le CSTB

Le Directeur Technique  
Hervé BERBIER**CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES**

Marque CSTBat :  
Conformité à l'Avis Technique 6/05-1599 (ALPHACAN)

Marque NF : Conformité aux normes NF EN 12207-12208-12210  
Classement A\* E\* V\* : A\*3 E\*6B V\*A2

Classement ACOTHERM : conformité au règlement  
Classement selon les modèles ; se reporter aux pages suivantes

Note Les fenêtres bénéficiant du présent certificat doivent comporter sur la traverse haute  
- Les marques, la référence de marquage et les classements attribués

Le niveau certifié de la performance d'isolation acoustique ne vaut que pour les menuiseries équipées en usine conformément aux rapports d'essais acoustiques. Il est sans valeur pour les menuiseries auxquelles un dispositif d'entrée d'air ou un autre dispositif traversant est incorporé après leur sortie d'usine

Les menuiseries certifiées doivent obligatoirement, en sorte d'usine, intégrer les profils assujettis au dormant tels que pièces d'appui, élargisseurs, fourures d'épaisseur

Ce certificat comporte : 4 pages

Correspondant : Marc GOESSEL

Tél : 01 64 68 83 47

Fax : 01 64 68 85 36

Sauf retrait, suspension ou modification, le droit d'usage de ce certificat est reconduit tous les 15 mois.

La liste des certificats est tenue à jour au CSTB et disponible sur le site internet [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)

Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso l'Avis Technique correspondant

cofrac

